

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JUIN 2016

Présents : MM LEDOUX Emmanuel, Maire, TRIPOGNEZ Jean-Pierre, VANGELI Gabriel, Adjoint, AGUILAR Antonio, BONNEFOND Jean-Louis, CLERC Daniel, EVEN Jean-Luc, RIFFAUD Jean, ROUVIERE Philippe, VICENTE Jean Louis et Mmes CAZES Catherine, MALTAVERNE Isabelle, SAVIARD Anne-Marie, Adjointes, AGUILAR Claudia, BALTYDE L'ETANG/VERSTRAETE Samenta, GERIN Sandrine, LABADILLE Lucette, NICOLI Nelly, QUERMELIN Christina, TRUKAN Roselyne.

Absents représentés : M. Serge COURROUX par M. Ledoux, Mme Catherine LESSINGER par Mme Trukan, M. LIORET par Mme Gérin.

Secrétaire de séance : M. Jean RIFFAUD.

SOMMAIRE

Adoption du procès-verbal du 24 mars 2016 Page 03

FINANCES Page 04

Attribution de subventions aux associations Page 04

ADMINISTRATION GENERALE Page 05 à 06

Tirage au sort des jurés d'assise Page 05

Conventions d'occupation du domaine public base de loisirs et camping Page 05

Résidence intergénérationnelle Page 06

RESSOURCES HUMAINES Page 07

Nouveau régime indemnitaire Page 07

Création de poste Page 07

MARCHES PUBLICS Page 08

Marché de maîtrise d'œuvre gymnase Page 08

AFFAIRES DIVERSES Page 09 à 10

Transports scolaires et motion Page 09

Point sur le projet de construction d'un bassin d'orage par la CC2F Page 10

QUESTIONS DIVERSES Page 11 à 12

Rétrocession concession cimetière Page 11

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 24 MARS 2016

Avez-vous des observations ?

M. BONNEFOND remarque l'absence sur les comptes rendus des noms des élus votant Contre ou qui s'abstiennent contrairement aux anciens procès-verbaux.

M. ROUVIERE informe que la Municipalité prend des décisions sans passer par le Conseil notamment sur la prise en charge des frais des transports scolaires.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 24 mars 2016, avec les modifications à apporter.

FINANCES

1. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Mme Isabelle MALTAVERNE rappelle que sur l'enveloppe de 70 000 € allouée sur le budget 2016, 30 775 € ont été attribués à un grand nombre d'associations. Certaines devaient apporter des éléments que la commission a étudiés avec intérêt.

A cet effet, voici les subventions allouées au titre de 2016 aux associations suivantes. *Rappel : tout membre faisant parti du bureau d'une association ne doit pas prendre part au vote.*

Associations	Montant 2015	Montant 2016	Vote	Détail des votes
Jeunes Sapeurs Pompiers	1 460 €	1 460 €	Unanimité	
Sté des propriétaires et chasseurs	350 €	350 €	Unanimité	
USGP (3 sections)	29 218 €	29 218 €	Unanimité	
Subv exceptionnelle comité jumelages		250 €	4 Contre 1 abstention	Contre (Mmes Labadille, Gérin et MM. Lioret, Rouvière), Abstention (M. Even)

Mme MALTAVERNE informe que la commune souhaite donner une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage qui a reçu lors du dernier échange un « Grand Maire », équivalent à un Président de communauté de communes, accompagné d'une délégation de 7 personnes. Ces personnes ont dû être logées à l'hôtel. C'était la première fois depuis que le jumelage existe qu'il se déplaçait en France. Cela indigne MM ROUVIERE, EVEN et BONNEFOND.

Mme LABADILLE demande si l'association TPLGP percevra sa subvention.

Mme MALTAVERNE avise l'assemblée que lors d'une réunion avec 3 membres de TPLGP, la Mairie étant représentée par Mme CAZES et elle même ainsi que Mme Chasset, DGS, il a été demandé que l'association se conforme à ses statuts et ne distribue pas des tracts à tendance politique à l'encontre de la mairie. Une fois cette démarche actée, la subvention sera étudiée. Mme Maltaverne ajoute qu'à aucun moment des excuses ont été demandées, Mme Labadille répondant que c'est ce qu'elle avait cru comprendre.

M. ROUVIERE souhaite que les associations restent libres de l'organisation de leur manifestation. **M. CLERC** parle de chantage.

Mme CAZES rappelle que personne ne s'était indigné de la sorte, lorsque Initiatives Paroissiennes a été privée de tous moyens pendant deux ans par l'ancienne municipalité.

M. le Maire ajoute que les associations doivent respecter leurs statuts.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Jurés d'assise 2017

Le Conseil Municipal désigne les jurés d'assises, âgés de plus de 23 ans, pour l'année 2017 par tirage au sort sur la liste électorale. Ces personnes doivent être âgées de plus de 23 ans.

- Mme CHAUVET Pascale épouse JOUVE née le 08/05/1960 à Fontainebleau (77), demeurant 19 rue Haute 77130 LA GRANDE PAROISSE
- Mme ILLING Monique épouse CALVENTUS, née le 02/02/1950 à STREE (99), demeurant 18 rue des Pins 77130 LA GRANDE PAROISSE
- Mme LOURENCO Laëtitia, née le 06/04/1979 à MELUN (77), demeurant 9 rue Haute 77130 LA GRANDE PAROISSE
- Mme LEPATRE Chantal épouse GRAIN née le 22/12/1946 à Esternay (51), demeurant 12 rue des Jonquilles 77130 LA GRANDE PAROISSE
- M. LUCAS Christophe, né le 30/11/1964 à Villeneuve St Georges (94), demeurant 292 Route de Montereau 77130 LA GRANDE PAROISSE
- Mme DELVINCOURT Catherine épouse CAZES, née le 13/12/1955 à Brazzaville (99) demeurant 1 rue des Vauroux 77130 LA GRANDE PAROISSE

M. le Maire informe que le tirage au sort des jurés peut se faire hors conseil municipal. A l'unanimité, l'assemblée souhaite faire le tirage en conseil municipal.

2. Conventions d'occupation du domaine public

➤ **Sur la base de loisirs**

1. Par avenant avec la **SAS EXO LOISIRS**, qui détient depuis 2012 une convention sur le téléskinautique et qui aujourd'hui va gérer la totalité de la base de loisirs pour un loyer indexé à 8,5% du chiffre d'affaires HT annuel sans pouvoir être inférieur à 15 000 euros annuels.
2. Avec **l'US Voile Melun**, qui occupait la base de loisirs sans y être autorisée, pour un loyer annuel de 500 euros et l'entretien des espaces verts.

➤ **Sur le camping**

3. Avec **l'ADAPEI 77**, pour une durée de 5ans et pour un loyer fixé comme suit :
100 € en 2016 en contrepartie de travaux de réfection des locaux et du site avec la cession de trois mobil home
4 800 € en 2017, 6 000 € en 2018 et 7 500 € en 2019 + 4,5% du chiffre d'affaires annuels dès 2017
Une convention de collaboration leur permet aujourd'hui de remettre en état les structures et l'environnement du terrain de camping, avant l'ouverture effective.

M. BONNEFOND demande si une assurance sera prise contre les dégâts des lapins, pour savoir contre qui se retourner, remarque que sur l'invitation de l'inauguration de la Mairie il est noté la signature de la Convention et demande si les gestionnaires sont conscients qu'ils sont en zone naturelle écologique.

M. le Maire avise que cela fera partie des questions posées à EXO LOISIRS lors d'une prochaine réunion, afin que les chasseurs puissent mener des battues et confirme que la signature de la convention avec le camping aura lieu au moment de l'inauguration de la Mairie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les trois conventions dans les termes ci-avant exposés.

3. Résidence intergénérationnelle

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le conseil municipal autorisait à la majorité le projet de Trois Moulins Habitat, de construire 12 pavillons, représentant 19 logements, sur une partie du terrain cadastré AD1166 à hauteur de 3 166 m², objet d'une future promesse de bail et d'un bail à construction.

Considérant la conjoncture économique actuelle et les modifications apportées aux modalités de financement de la Région, il est nécessaire de construire au maximum 20 logements avec un bail à construction d'un maximum de 60 ans, durée déterminée pour obtenir l'équilibre et l'amortissement de l'opération. (Les loyers de ces opérations sont faibles.)

Au terme de cette période, la commune récupèrera la propriété des logements.

Par 4 voix Contre (Mmes GERIN et LABADILLE Et MM EVEN et LIORET), 2 abstentions (Mme SAVIARD, M. CLERC) et 17 voix Pour, le Conseil Municipal accepte la construction de 20 logements maximum et la durée du bail à construction pour une durée maximum de 60 ans.

RESSOURCES HUMAINES

1. NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE ET PRIME ANNUELLE DE FONCTION

Lors du dernier conseil ce nouveau régime indemnitaire a été mis en place pour les cadres d'emplois dont les décrets d'application ont été publiés.

Un ajout été demandé par le comité technique pour fixer les montants minimaux de l'IFSE (indemnités de fonctions, sujétions et expertises) pour chacun de ces cadres d'emplois

Grade	Montant minimal annuel de l'IFSE
Attaché d'administration hors classe et emplois fonctionnels	2 900 €
Attaché principal d'administration	2 500 €
Attaché d'administration	1 750 €
Grade	Montant minimal annuel de l'IFSE
Rédacteur / Animateur Principal 1 ^{ère} classe	1 550 €
Rédacteur/Animateur Principal 2 ^{ème} classe	1 450 €
Rédacteur/Animateur	1 350 €
Grade	Montant minimal annuel de l'IFSE
Technicien supérieur en chef	1 550 €
Technicien supérieur principal	1 450 €
Technicien supérieur	1 350 €
Grade	Montant minimal annuel de l'IFSE
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe, Adjoint animation principal 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe, ATSEM principal 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	1 350 €
Adjoint administratif 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe, Adjoint animation 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe, ATSEM 1 ^{ère} classe	1 200 €

M. EVEN : Quel sens si l'on vote contre ? **Mme SAVIARD** répond aucun.

En conséquence, le conseil municipal décide par 1 abstention (M. AGUILAR) et 22 voix Pour de valider ces montants minimum.

2. CREATION DE POSTE

Afin de faire bénéficier un agent d'un avancement de grade, **le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.**

MARCHES PUBLICS

1. MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE GYMNASÉ

Le 7 avril 2016, un avis d'appel à la concurrence a été publié sur le **BOAMP, Marchés Online, la plateforme de dématérialisation Synapse et le site internet de la ville** pour la maîtrise d'œuvre :

- Lot 1 : construction d'un gymnase, chemin aux moules
- lot 2 : réhabilitation du gymnase existant, rue Clovis Moriot,

avec une date limite de réponse au 13 mai.

Le comité technique s'est réuni le 18 mai à 9h00 pour procéder à l'ouverture des plis et le 07 Juin à 16h00 pour attribuer les marchés, y compris l'option Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC).

M. EVEN s'interroge à savoir comment sera financé le projet.

M. VANGELI fait part qu'une « cagnotte » avait été constitué par l'ancienne municipalité de 1.6 million pour le même projet. Des subventions vont être demandées notamment au Conseil Régional à hauteur de 20 %. L'objet de ce vote est de lancer la maîtrise d'œuvre afin de demander au plus tôt toutes les subventions possibles.

M. LEDOUX espère obtenir des financements de la part du Conseil Régional, du Conseil départemental, des associations sportives et fédérations de sport.

M. VANGELI informe que la construction d'un gymnase et d'un dojo neuf n'était pas possible financièrement et dans un second temps on ne résoudrait pas le problème de toiture et l'accessibilité « personne à mobilité réduite » sur l'ancien gymnase. Le fait de construire un nouveau gymnase et de rénover l'ancien gymnase offrirait plus de surface donc satisferait plus de demande des associations sportives.

M. BONNEFOND s'interroge à savoir qui a pris la décision des choix de ce projet, la commission sport ne s'étant pas réuni depuis un an.

M. LEDOUX confirme que ce choix a été débattu en réunion de majorité.

M. BONNEFOND fait part de son agacement et qu'il a été élu pour représenter la population et mettre en place une participation démocratique.

Après débat, **M. LEDOUX** informe l'assemblée qu'aujourd'hui le Conseil doit voter une maîtrise d'œuvre et non un projet. Une réunion publique aura lieu le 24 septembre pour présenter le projet et recueillir éventuellement des avis.

Le conseil municipal décide :

- par 2 voix Contre (**Mme GERIN, M. LIORET**), 1 Abstention (**Mme LABADILLE**) et 20 voix Pour, d'attribuer le lot 1 à **JB CARRERE à MEAUX (77)** pour un montant de 119 000 € HT (7 % du montant prévisionnel des travaux estimé à 1 700 000 € HT) et,
- par 4 voix Contre (**Mme GERIN, M. LIORET, M. ROUVIERE, Mme LABADILLE**), 3 Abstentions (**M. EVEN, M. BONNEFOND, M. CLERC**) et 16 voix Pour le lot 2 à **MONCEYRON à MELUN (77)** pour un montant de 19 500 € HT (6,5 % du montant prévisionnel des travaux estimé à 300 000 € HT).

AFFAIRES DIVERSES

➤ **Information sur l'aide aux transports scolaires**

Le Conseil départemental de Seine et Marne a mis fin à la quasi gratuité des transports scolaires à partir de la rentrée scolaire 2016/2017. Jusqu'à présent, le coût d'inscription au service était de 12 € par élève et par an, montant pris intégralement en charge par la commune.

A partir de la rentrée scolaire, le coût annuel sera :

- de 100 € pour les primaires voire de 50 € pour les primaires en regroupements pédagogiques (*carte Scol'R*),
- de 191,90 € pour les collégiens (*carte Imagine R de 341,90 € avec une aide financière de 150 € du Département*),
- de 341,90 € pour les lycéens (*carte Imagine R*).

Face à cette augmentation importante :

La commune prendra à sa charge 20 % du coût du transport des collégiens (soit 38,40 € par élève et par an) et 30 % du coût du transport des lycéens (soit 102,60 € par élève et par an).

Restera à la charge des parents : Pour les collégiens : 153,50 € - Pour les lycéens : 239,30 €. Le paiement du solde à acquitter par les familles pourra être mensualisé.

Pour info, le SIVOS de Forges et La Grande Paroisse, prendra entièrement le coût à sa charge, pour les élèves du primaire (au lieu des 12 € précédemment versés) et le CCAS interviendra à la demande des familles rencontrant des difficultés financières.

M. CLERC aurait souhaité que la Commune prenne intégralement en charge le coût des transports et informe à l'assemblée que sa propre politique c'est « l'aide ».

M. LEDOUX fait part que la prise en charge totale des frais pour 200 collégiens et lycéens environ représente 48 000 €. Les familles auront le choix de consulter le CCAS pour obtenir une aide supplémentaire. L'enveloppe mise à disposition par le CCAS est de 6 000 €.

M. EVEN souligne qu'il est mis déjà une enveloppe de 44 000 € pour les transports des primaires du SIVOS et subventionnée par la commune. Prendre tout en charge signifie une augmentation de 3 points d'impôts. Il faudrait faire supporter à tous, cette nouvelle dépense ?

M. ROUVIERE trouve dommage que l'on puisse prévoir certains travaux comme le déplacement du Monument aux Morts alors qu'il serait plus opportun de financer la totalité des transports scolaires pour les familles.

➤ **Motion sur les transports scolaires**

C'est dans ce contexte, alors que les dotations de l'Etat baissent et que les dépenses sociales ne cessent d'augmenter, que **le conseil municipal vote une mention, par 3 voix Contre (M. ROUVIERE*, M. CLERC, Mme LABADILLE), 2 abstentions (M. LIORET, Mme GERIN) et 18 voix Pour, demandant au Conseil Départemental de Seine et Marne de revoir la tarification des transports,**

En demandant au Syndicat des Transports d'Ile de France de revoir sa politique de tarification de la carte Imagine R dans les départements de la Grande Couronne et particulièrement dans les territoires ruraux.

En ne faisant pas de distinguo entre les élèves de primaires fréquentant les regroupements pédagogiques intercommunaux et ceux qui ne les fréquentent pas et en appliquant la même participation aux parents soit 50 €

En appliquant aux lignes régulières le nouveau dispositif d'aides qu'il réserve aux circuits spéciaux (collégiens, lycéens)

En se concertant avec la Région Ile de France pour que les lycéens bénéficient également d'une prise en charge couplée entre la Région et le Département.

***M. Rouvière** vote contre cette mention car il n'est pas d'accord sur l'ensemble du texte, trop d'ingérence dans la gestion du Conseil Départemental)

➤ **Information sur le projet de construction du bassin d'orage**

En Septembre 2014, les réunions ayant pour objet l'échange de terrains en vue de la création d'un bassin de rétention ont débuté avec Mme Chanclud la CC2F et la commune.

Après moult échanges, il a été décidé que la Safer nous apporterait son concours technique dans ce projet.

A ce titre, la SAFER a rédigé la promesse d'échanges entre Isabelle Chanclud, Mme Madeleine Bonnefond et M. Jean Louis Bonnefond et la commune, qui a été signée le 26 juin dernier.

Les procédures administratives ont été longues quant à la vérification de l'échange d'1 pour 10, afin de ne léser aucune des parties.

Conformément aux engagements respectifs, des lettres recommandées avec AR ont été adressées aux récipiendaires pour lever la promesse d'échanges fin septembre 2015.

Ensuite nous avons fait procéder au relevé topographique des terrains (25/11/2015) puis au bornage des terrains en mars 2016.

Le 11 mai dernier, l'échange a été signé chez Maître Roch.

M. le Maire informe que les essais de sols devraient commencer cette année, la construction devrait débuter courant 2017 et les travaux doivent se terminer fin 2018, début 2019.

QUESTIONS DIVERSES

1. REPRISE DE CONCESSION PERPETUELLE

Une concession perpétuelle a été acquise le 4 juillet 1977 pour la somme de 500 francs (76,22 euros) par M. Jean MINNITI, aujourd'hui décédé.

Il avait fait savoir qu'il rétrocédait cette concession à la commune à titre onéreux, étant déjà titulaire d'une concession familiale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la rétrocession de cette concession moyennant la somme de 76,22 euros qui sera versée au notaire en charge de la succession.

2. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DEGATS EVENEMENTS CLIMATIQUES

Suite aux importantes inondations qui ont touché la Seine et Marne, une dotation de solidarité pour les collectivités touchées par les événements climatiques est mise en place.

Nous devons chiffrer le coût des travaux de remise en état des voies communales touchées.

M. le Maire fait état des dégâts causés par les inondations : la Vallée des Moulins, le C 5 et l'accès au camping, ainsi que quelques particuliers. Les dossiers de subventions pour la commune sont à remettre à l'état avant le 04 Août.

M. BONNEFOND demande à ce qu'une solution soit trouvée afin d'éviter les débordements entre le « Lac Bleu » et la route qui mène au barrage de Varennes. Il relate les problèmes de dégât des eaux d'un habitant des Chemins des 7 Grès et demande si ces travaux peuvent être déclarés avec ceux de la commune.

M. le Maire l'informe que la voirie n'est pas communale mais du ressort de la CC2F, et propriété par moitié des communes de La Grande Paroisse et Montereau. Par ailleurs, la commune a fait une demande auprès de la Préfecture, et par décret ministériel le village est reconnu zone de catastrophe naturelle. Il informe que lors des inondations la commune a monté une cellule de crise, dans le cadre du plan communal de sauvegarde, réquisitionner le gymnase, et souhaite remercier les services administratifs et techniques, le SIVOS pour les denrées mis à disposition ainsi que les élus. Il ne remercie pas les élus de l'opposition puisque personne n'a appelé pour prendre des nouvelles ni apporter son aide.

A l'unanimité, le Conseil accepte la constitution du dossier de subvention et de m'autoriser à signer tous documents afférents.

3. COMMISSIONS CC2F

La nouvelle composition des commissions sera effective à compter [de septembre 2016](#).

1) Commission Voirie / Eau / Assainissement

- M. Antonio AGUILAR
- M. Jean RIFFAUD

2) Commission Tourisme

- Mme Nelly RODIER NICOLI
- Mme Isabelle MALTAVERNE / Sandrine GERIN

3) Commission Développement Territorial

- Mme Catherine LESSINGER
- Mme Anne Marie SAVIARD

4) Commission Administration Générale et personnel / Finances

- M. Dominique LIORET ou Jean Luc EVEN
- M. Emmanuel LEDOUX ou Jean Pierre TRIPOGNEZ

Les commissions doivent être constituées de 2 élus, 3 au maximum en motivant cette demande. Nous laissons libre choix.

4. PROJET MEDICAL DE LA POSTE

M. le Maire indique qu'un médecin désire s'installer à La Grande Paroisse et souhaite y faire sa carrière. Par contre, ce médecin ne souhaite pas rester dans le cabinet médical rue de la Garenne composé actuellement d'un dentiste, infirmiers et podologue. Cette SCI demande à ce que la Commune leur propose une solution. Il a été décidé d'installer le cabinet médical dans les anciens locaux de la Poste. Pour l'instant il y aurait un médecin (avec la possibilité de transformer le cabinet en 2 si toutefois un autre médecin se présentait), un cabinet d'infirmier à la place de la poterie, et deux autres bureaux pour accueillir un podologue et une

psychologue. La commune a reçu également une demande de la part d'une diététicienne à mi-temps. A l'étage sera installé un logement de type F3 qui sera mis à la disposition des infirmiers ainsi qu'une pièce commune pour tous les médecins. Un parking sera fait dans la cour de la Poste dont une place handicapée.

La décision de faire devait être prise très rapidement car les médecins sont sans locaux à compter du 1^{er} janvier prochain. En un mois, la commune a dû lancer une maîtrise d'œuvre, travailler avec l'architecte, établir le permis de construire. Le 15 juin sera lancé l'appel d'offres pour les entreprises pour un début de travaux en septembre et une fin de travaux fin décembre 2016 pour une ouverture le 1^{er} janvier 2017. Merci à l'association « Vivre et vieillir à La Grande Paroisse » pour son aide et avoir trouvé un médecin.

5. Sollicitations de l'avis de tous les conseillers municipaux par M. CLERC sur deux sujets

1. La construction des toilettes publiques et les 40 000 euros inscrits au budget pour cette opération

M. TRIPOGNEZ confirme que la construction des toilettes publiques a bien été mis au budget 2016 car il a été constaté que lors des fêtes communales, les personnes sont obligées de prendre les WC de la salle des fêtes (quand elle n'est pas louée) ou celles de l'école Clovis Moriot.

Or ce n'était qu'une provision. Les 40 000 euros comprenaient la réfection de l'ancienne cantine. Après réflexion d'un groupe de travail, les toilettes publiques devraient être réhabilitées dans l'ancienne cantine lorsque l'épicerie sera partie dans ses nouveaux locaux.

2. Le déplacement du monument aux morts

Celui-ci est intégré dans l'aménagement de la place de la Mairie, et lors de la réunion publique du 23 septembre prochain, le projet d'aménagement de la place du village sera proposé à la population pour que chacun puisse donner son avis sur le sujet.

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'à aucune de ces permanences hebdomadaires du samedi, jamais personne n'est venue le voir pour parler du déplacement du Monument aux Morts.

6. Lettre anonyme adressée à MM CLERC et BONNEFOND

M. CLERC distribue copie, donne lecture d'une lettre anonyme dont il a été destinataire ainsi que M. BONNEFOND et demande à ce qu'elle soit annexée au PV. Il s'offusque des propos tenus dans ce courrier à leur rencontre et à l'encontre de l'ancienne municipalité.

M. le Maire, lui même destinataire de cette lettre, affirme que le conseil n'a rien à voir avec la rédaction de ce courrier.

Certains conseillers s'offusquent que ce courrier soit anonyme et **M. ROUVIERE** souhaiterait que le Conseil condamne à l'unanimité ce genre de tract.

M. VANGELI répond que des courriers comme cela il y en a eu et il y en aura toujours.

Mme CAZES confirme que ce type de tract est dérangeant tout comme celui distribué par MM. BONNEFOND et CLERC.

M. BONNEFOND répond qu'il préférerait faire savoir aux personnes qui l'ont élu, qu'il ne se retrouvait pas au sein de l'équipe majoritaire et qu'il s'en retirait.

M. le Maire rappelle que les méthodes de M. Bonnefond, en tant que Président du SIVOS, n'ont pas été les meilleurs. Il aurait bon de le signaler aussi sur le tract plutôt que de « tout mettre sur le dos » du Maire.

M. BONNEFOND s'en excuse.

Les conseillers n'ayant plus aucune question,
la séance est levée à 23 h 10.

**Le Secrétaire de séance,
Jean RIFFAUD**